

Catalogue des Col de France – édition 2017

"Le Chauvot"



Préface

La volonté de créer et diffuser une liste de cols de France existe depuis la création de la Confrérie des Cent Cols (1972).

Dès le premier numéro de la revue de la Confrérie (1973), la liste des Cols des Alpes du Nord a été établie par Marcel Bioud de Coublevie (Isère).

Très vite et dans le but de pouvoir repérer ces cols, la Confrérie a inventé les "coordonnées Michelin" (carte, pli, millimètres des bords de la carte et numéro des routes).

En 1976, grâce au concours et à la compétence de nombreux membres des "Cent Cols" la première liste des cols routiers de France (1368 cols repérés) a été diffusée.

En 1980, cette liste a été affinée et nous avons publié, dans le Guide du cyclotouriste de la FFCT, une mise à jour de 1465 cols routiers.

En 1981, Robert et Monique Chauvot ont publié le 1er catalogue des Cols de France - 7336 cols dont 1531 cols routiers.

Depuis 1994, la Confrérie a pris le relais et a elle-même édité : "8500 Cols France" la fameuse "Bible Chauvot" (déjà deux éditions 94 et 99).

Cet énorme travail a pu être réalisé grâce aux renseignements collectés auprès de très nombreux adhérents de la Confrérie des "Cent Cols" et en particulier auprès de ceux que nous citons comme collaborateurs.

Bonne route, avec de bons et beaux cols.

Par Jean Perdoux,

Fondateur de la Confrérie des Cent Cols.

Ont collaboré à cet ouvrage

Pour la partie rédactionnelle

Monique et Robert Chauvot
Jean-Paul Bibes
Michel de Brébisson
Philippe Carrez
Alain Gillodes
Michel Jeay
Marc Liaudon
Mario Labelle
Philippe Meyer
Jean Perdoux
Nicole et René Poty
François Rieu
Guy Bodoïn
Denis Chouquet-Stringer
Graham Cutting
Bernard Giraudeau
Philippe Girardin
Alfeo Lotto
Jean-François Plantard
Luigi Spina
Ludger Vorberg

Et pour la partie édition

Philippe Carrez, Mario Labelle, Gérard Birelli, Patrick Schleppe.

Copyright © 2016 Editions des Cent Cols
965, Route du Chef Lieu
74330 CHOISY
FRANCE

Comment un nouveau col entre dans le catalogue ?

Dès qu'un nouveau col nous est signalé par un lecteur ou un randonneur car il apparaît sur une carte ou un panneau ou sur un autre document jugé fiable, la CERP auparavant et depuis le 1er janvier 2012 le Groupe de Travail (GT) « France » est saisi pour donner son avis sur la conformité de ce col avec la règle du jeu du Club des Cent Cols.

En premier lieu le col doit être nommé (article 2), il doit être un col topographique et donc correspondre à un franchissement. Ensuite, ce col ne doit pas avoir été créé "ex nihilo" en étant le résultat d'une opération de promotion pour valoriser telle ou telle région ou manifestation cycliste (article 11).

La GT se réserve le droit de demander des précisions sur la valeur historique ou patrimoniale d'un nouveau col avant de l'enregistrer dans le Catalogue des Cols du pays concerné.

La proposition d'acceptation (ou de refus) d'un col donné par le GT est d'abord vérifiée par le vérificateur attitré au sein du GT ; en cas de litige entre l'avis du vérificateur et celui de la majorité des membres du GT, la proposition est traitée par le COVAL (Comité de Validation) qui tranche.

Chaque année, le club publie dans sa revue un additif regroupant toutes les nouveautés désormais reconnues.

- Exemple 1 : En 2001, le Conseil Général de la Sarthe a décidé de créer 7 cols. Si demain ce département prouve qu'un ou tous ces cols existaient dans la tradition sarthoise, ils seront intégrés. Pour le moment nous n'avons pas pris cette décision.
- Exemple 2 : Pour valoriser leurs épreuves cyclistes ou randonnées Cyclotouristes, quelques organisateurs inventent des cols, pour "faire plus montagnards". Nous refusons ces cols, sauf si un dossier sérieux nous est présenté par les organisateurs.
- Exemple 3 : Nous voyons fleurir quelquefois les noms de célèbres stations, transformées en cols : col de Courchevel, de l'Alpe d'Huez, de Saint Lary, laissons à ces splendides stations le nom de commune, les cols sont... plus hauts.

En fin de processus, les cols acceptés sont inclus dans les additifs et un courrier est adressé au demandeur pour les cols refusés avec les raisons de leur refus.

Mode d'emploi

Le répertoire des 7336 cols publié par Robert CHAUVOT en 1991 s'est enrichi d'année en année pour atteindre près de 9000 cols en 1992 et 10 670 cols pour cette édition de 2016.

Cartes de référence :

Trois séries de cartes de référence ont été retenues sur cette édition du Chauvot :

- Celles de la série bleue (anciennement verte) au 1/100 000ème des éditions touristiques de l'I.G.N.. Elles offraient l'avantage d'une présentation claire du relief grâce aux courbes de niveau et portaient le quadrillage formant les quadrants des anciennes cartes au 1/50 000 ème, à partir desquels se mesurent les coordonnées des cols. Cette série de cartes n'est plus disponible dans le commerce et a été remplacée par la série TOP100 (voir plus bas). Nous la maintenons au catalogue car ces cartes figurent encore dans les cartothèques de la plupart de nos membres. Pour localiser un col sur cette ancienne série, il suffit donc de connaître le N° de la carte au 1/100 000 ème et celui du quadrant à l'intérieur duquel il se situe. Le quadrant est lui-même divisé en deux parties : O et E pour faciliter le repérage des cols.
- Celles de la série TOP100, numérotées 101-176, qui depuis 2009 remplace la série bleue décrite au paragraphe précédent. Elles sont également au 1 :100 000ème. Leur quadrillage et leur découpage est différent de, et incompatible avec, celui des cartes bleues.
- Les utilisateurs des cartes Michelin trouveront également le repérage de tous les cols desservis par une route goudronnée sur les cartes Michelin DEPARTEMENTS au 1 :150 000ème, qui sont les cartes routières de base proposées par cet éditeur.

A noter que depuis 2009 le positionnement des cols est effectué par procédés informatiques et non plus sur les cartes papier citées ci-dessus. Leur position sur les cartes papier est déterminée mathématiquement.

Critères de définition des cols :

Ils n'ont jamais varié et sont depuis 1977 ceux du règlement originel du "Club des Cent Cols".

Nous ne prenons en compte que les passages :

- nommés : col, pas, collet, brèche, baisse, bocca, foce, lepoa, etc.
- et ceux dont le nom est mentionné sur une carte Michelin ou I.G.N., sur un cadastre ou matérialisé par un panneau directionnel et/ou sommital. Les monts (p.ex. Revard ou Aigoual) ne sont pas pris en compte.

Identification des Cols :

Les cols sont identifiés par leur pays, leur département et leur altitude initiale (*). Ces trois informations forment ce qui est appelé le « Code » du col.

Par exemple : FR-01-0355 Col de Premeyzel

FR = France

01 = Département de l'Ain

0355 = Altitude originelle du col lorsqu'il est entré au catalogue.

Si plusieurs cols, dans un même Département ont la même altitude, ils sont classés suivant leur ordre d'apparition au catalogue, l'altitude étant accompagnée d'un suffixe alphabétique. Par exemple :

FR-01-1010a : Col de Portes

FR-01-1010b : Golet au Rouge

Si d'autres cols ayant la même altitude devaient apparaître par la suite, ils prendront les suffixes suivants par ordre d'apparition : c, d, e, etc.

(*) Attention : Lorsque l'altitude d'un col est modifiée, la partie « altitude » de son code n'est pas modifiée. Les codes de cols sont attribués définitivement. La colonne « Alti » (altitude, voir plus bas) du col, elle, changera bien entendu, et c'est toujours cette colonne qui donne l'altitude officielle d'un col, jamais son code.

Cols limitrophes.

Les cols limitrophes à deux départements ne sont cités qu'une seule fois, dans le département ayant le plus petit numéro. Ex : Le col du Galibier limitrophe entre le département des Hautes Alpes (N°05) et de la Savoie (N°73) apparaît dans le département des Hautes Alpes, avec la mention "FR-73" dans la colonne "limitrophe" et il ne figure pas à nouveau dans le département de la Savoie (73).

Pour un col limitrophe avec un autre pays, on indique également le code de ce col dans le catalogue de ce pays lorsqu'il existe.

Colonnes du catalogue

Les cols sont classés par département et par ordre d'altitude croissante avec les indications suivantes, identifiées par les entêtes de leurs colonnes respectives :

Colonne Code :

Identification du col composée du code ISO du pays (FR), suivi du numéro du département et de l'altitude, suivie éventuellement d'un suffixe alphabétique au cas où plusieurs cols aient la même altitude.

Ce numéro est désormais immuable tout au long de la vie du col, même en cas de changement d'altitude par exemple.

Colonne Intitulé :

Intitulé du Col. La tilde "~" indique la position du nom du col en fonction des langues d'origine latine, germanique ou autres.

Colonne Nom :

Nom du col.

Colonne Nom complet :

Nom complet du col.

Colonne Alti :

Indication de l'altitude du col, en mètres.

Colonnes IGN, IGN Quad et Coord (En voie d'obsolescence)

Coordonnées I.G.N. composées de :

- Numéro de la carte I.G.N. au 1/100 000e de la série bleue (anciennement verte).
- Numéro du quadrant I.G.N. (ancienne carte au 1/50 000^e, voir tableau d'assemblage), suivi du suffixe E, O ou N.
- Coordonnées en mm prises sur la carte I.G.N. au 1/100 000e dans le quadrant correspondant.
 - Les trois premiers chiffres : abscisse ou distance horizontale de gauche à droite.
 - Les trois derniers chiffres : ordonnée ou distance verticale de bas en haut.
 - En bordure de carte, lorsque le quadrant n'est pas complet, les distances entre parenthèses doivent être prises respectivement de droite à gauche et de haut en bas.

Ces cartes sont remplacées dans le commerce par la série TOP100 décrite plus bas. Etant donné le grand nombre de ces cartes dans les cartothèques des membres du Club, nous continuerons à fournir les coordonnées sur ces anciennes cartes jusqu'à nouvel ordre.

Colonne TOP100 :

Identification du quadrant et coordonnées millimétriques sur le quadrant de la carte TOP100 au 1/100 000^{ème}. Les cartes TOP100 jaune-vert, numérotées 101-176, ont un quadrillage UTM de 5 km x 5 km ce qui les rend facilement utilisables avec des récepteurs GPS. Le format est **aaa-bbbb-cc-dd**

- **aaa** est l'abscisse kilométrique UTM du coin inférieur gauche du quadrant où est situé le col. Ces abscisses sont indiquées en bleu sur les marges inférieure et supérieure de la carte.
- **bbbb** est l'ordonnée kilométrique UTM du coin inférieur gauche du quadrant où est situé le col. Ces ordonnées sont indiquées en bleu sur les marges gauche et droite de la carte.
- **cc** est le nombre de millimètres depuis le bord gauche du quadrant jusqu'au col.
- **dd** est le nombre de millimètres depuis le bord inférieur du quadrant jusqu'au col.

Colonne **Michelin DEPT** :

En 2002 Michelin avait remplacé la vénérable série jaune 51-90 au 1:200 000ème par une nouvelle série à échelle variable (1:150 000ème, 1:175:000ème et 1:180 000ème) dite **LOCAL**. Les cartes de cette série portaient les numéros 301 à 345. Chaque carte couvrait un ou plusieurs départements en entiers.

Contrairement aux anciennes cartes 51-90, les cartes LOCAL n'avaient plus de plis numérotés : elles étaient divisées en quadrants géographiques de 10' x 10' d'arc repérables en marge par des indices lettre-nombre (p.ex. **H04**)

En 2008, c'était au tour des cartes LOCAL d'être abandonnées par Michelin. En effet, la société arrêta de commercialiser les cartes LOCAL au début de 2008 et retira dans la foule les stocks existants des librairies.

La série LOCAL a été remplacée par une nouvelle série dite **DEPARTEMENTS** qui est cette fois à une échelle unique, 1/150 000e. Cette nouvelle série porte les mêmes numéros que la série LOCAL, 301 à 345. Pour les cartes LOCAL qui étaient déjà au 1/150 000e, leurs équivalents DEPARTEMENTS sont identiques sauf pour des détails de présentation.

Comme le remesurage manuel des coordonnées sur les nouvelles cartes aurait été un travail énorme nous avons opté pour une conversion mathématique, rendue possible par l'indexation des nouvelles cartes en quadrants géographiques au lieu de plis.

Les coordonnées DEPARTEMENTS ont le format suivant, qui est semblable à celui des coordonnées IGN :

ccc-qqq-xxx-yyy

- **ccc** est le numéro de la carte, p.ex. 334 pour la carte Alpes-de-Haute-Provence / Hautes-Alpes, où se trouve le Col d'Allos (FR-04-2244)
- **qqq** est le quadrant de 10' x 10' d'arc où se trouve le col; toujours une lettre suivie d'un nombre de deux chiffres, par exemple H07 pour le Col d'Allos.
- **xxx** est l'abscisse ou distance horizontale depuis la gauche du quadrant, par exemple 051 pour le Col d'Allos. Si la gauche du quadrant n'est pas visible, l'abscisse apparaît entre parenthèses, ce qui indique qu'il faut mesurer depuis la droite du quadrant.
- **yyy** est l'ordonnée ou distance verticale depuis le bas du quadrant, par exemple 097 pour le Col d'Allos. Si le bas du quadrant n'est pas visible, l'ordonnée apparaît entre parenthèses, ce qui indique qu'il faut mesurer depuis le haut du quadrant.

Si vous avez encore des cartes LOCAL au 1/150 000^e, vous pouvez les utiliser avec la colonne « Michelin DEPT ». Si vous avez des cartes LOCAL au 1/175 000^e ou au 1/180 000^e (cartes 304, 306, 307, 308, 310, 316, 320, 321, 329, 330, 335, 338 et 340) vous ne pouvez pas utiliser la colonne « Michelin DEPT » et devrez vous procurer les cartes DEPARTEMENTS équivalentes.

Précision des coordonnées Michelin DEPARTEMENTS :

Les coordonnées Michelin DEPARTEMENTS d'un col sont basées sur les relevés informatiques depuis le Géoportail de l'IGN. La précision des coordonnées. En général la précision des coordonnées Michelin sur la carte est de l'ordre de $\pm 1,5$ mm. Dans certains rares cas la précision est moindre à cause de différences dans le dessin et le tracé des routes sur les deux types de cartes. Ceci est dû non pas à des erreurs, mais aux échelles et buts différents des deux éditeurs : Michelin pousse la clarté du tracé des routes pour ses utilisateurs principaux (voitures), tandis qu'IGN pousse la précision du placement des objets sur la carte.

Si vous décelez une imprécision importante (+ de 2 mm) qui pourrait porter à confusion, veuillez le signaler au responsable à l'adresse cols@centcols.org qui pourra éventuellement faire une correction manuelle dans le Chauvot.

Colonne Accès :

Pour les routes classées, le N° de la route précédé de son indice de classification :

N : Route nationale
D : Route départementale
CV : Chemin vicinal
RF : Route forestière
RS : Route stratégique

Les sentiers et routes non goudronnées et non classées sont divisées en deux groupes :

R : Route théoriquement carrossable (mais pas forcément cyclables)
S : Sentier figurant sur une carte en traits pointillés

Les indices des sentiers et routes non goudronnées sont complétés par une numérotation permettant de situer le degré de difficulté suivant le barème ci-après :

S1 ou R1 : Non goudronné, généralement cyclable avec un vélo de route.
S2 ou R2 : Non goudronné, non cyclable avec un vélo de route, mais où l'on pousse aisément le vélo.
S3 : Sentier étroit, rocailleux ou très pentu, poussage difficile.
S4 : Portage.
S5 : Acrobatique, voir infranchissable, éventuellement dangereux.

Ces cotations sont en principe données pour un vélo de route mais à VTT, un S2 voir même un S3 seront possiblement cyclables.

Lorsque le col est accessible par un chemin de Grande Randonnée balisé, le sigle GR est mentionné.

Des symboles entre parenthèses fournissent des renseignements complémentaires sur les accès par les différents côtés (E, SO, etc).

Lorsque le col fait l'objet d'une interdiction (officielle ou officieuse) ceci est mentionné **en rouge** dans cette colonne. Se référer au document des Cols Interdits sur notre site internet : <http://www.centcols.org/cols-interdits> pour les détails. La mention « Privé » peut également apparaître.

Colonne Diff :

Indice de difficulté résumant la cotation de la colonne K. Il est ainsi plus facile de faire un tri rapide des cols.

C'est l'indice le moins élevé qui est retenu. Par exemple, si un col est accessible par poussage sur un versant et par une route goudronnée sur un autre versant, il sera coté 0 (routier).

- 0 : goudronné sur au moins un versant.
- 1 : cyclable.
- 2 : poussage aisé.
- 3 : poussage difficile.
- 35 : route non cotée.
- 40 : portage.
- 50 : acrobatique.
- 99 : non coté mais pas obligatoirement infranchissable.

Colonne Exclusions :

Certains cols peuvent être franchis par deux passages différents, l'un étant le col géographique, l'autre étant un tunnel. Il s'agit du même col, franchissable par deux passages différents. Chaque passage a un code unique, mais il convient de n'en déclarer qu'un seul des deux, soit le passage géographique, soit le tunnel, mais pas les deux. Dans de tels cas, la colonne *Exclusions* du passage tunnel indique le code du passage géographique, et vice-versa.

Colonne **Lim** :

Département ou pays limitrophe avec le code du col dans le Catalogue de cols du pays frontalier lorsqu'il existe.

Colonnes **WGS84 Lon S, WGS84 Lat S, WGS84 Lon D, WGS84 Lat D, UTM Z, UTM E, UTM N, Lon IGN et Lat IGN**

Colonnes de coordonnées universelles.

- **WGS84 Lon S** (Longitude du col en degrés, minutes et secondes à l'est ou à l'ouest de Greenwich sur le référentiel WGS84 pour utilisation directe sur les GPS)
- **WGS84 Lat S** (Latitude du col en degrés, minutes et secondes au nord de l'Équateur sur le référentiel WGS84 pour utilisation directe sur les GPS)
- **WGS84 Lon D** (Longitude du col en degrés décimaux à l'est ou à l'ouest de Greenwich sur le référentiel WGS84 pour utilisation directe sur les GPS)
- **WGS84 Lat D** (Latitude du col en degrés décimaux au nord de l'Équateur sur le référentiel WGS84 pour utilisation directe sur les GPS)
- **UTM Z** (Fuseau UTM au format **zz**, sur le référentiel WGS84)
- **UTM E** (Abscisse UTM au format **kkkmmm**, sur le référentiel WGS84, utilisable soit directement sur les GPS, soit sur le quadrillage bleu des cartes TOP25). Voir le guide d'utilisation UTM pour les cartes IGN : <http://www.centcols.org/documents/catalogues/fr/Guide-UTM.pdf>
- **UTM N** (Ordonnée UTM au format **kkkkmmm**, sur le référentiel WGS84, utilisable soit directement sur les GPS, soit sur le quadrillage bleu des cartes TOP25). Voir le guide d'utilisation UTM pour les cartes TOP25, qui accompagne ce catalogue
- **Lon IGN** (Longitude du col en grades et décimales à l'est ou à l'ouest de Paris)
- **Lat IGN** (Latitude du col en grades et décimales au nord de l'Équateur)

Depuis l'été 2009, la précision des coordonnées universelles et des coordonnées calculées depuis ces coordonnées est de l'ordre de moins de 5 mètres.

Colonne **Remarques** :

Cette nouvelle colonne est réservée pour toute remarque sur un col en particulier.

On y trouve désormais une indication lorsque le col en question fait partie d'une randonnée permanente du club, ou qu'il est cité sur un des guides Topo. Ce sont les mentions RP (**en vert**) et Topo (**en magenta**).

Il peut y avoir l'une, l'autre ou les deux mentions, en plus d'autres remarques éventuelles.

Le format pour les RP est le suivant :

RP(abr, abr, ..., abr)

"abr" est une abréviation à 3 lettres de rando permanente de façon à ne pas prendre trop de place. Ce sont, par ordre alphabétique :

- **Alp** 100 cols en Alpes
- **Arc** Arc en Cîmes
- **Ard** 100 cols en Ardèche
- **Azu** 100 cols en Pays d'Azur
- **Crn** 100 cols dans le nord de la Corse
- **Crs** 100 cols dans le sud de la Corse
- **Dro** 100 cols en Drôme
- **Htl** 100 cols dans le Haut-Languedoc
- **Lpe** 100 cols sur la ligne de partage des eaux Atlantique-Méditerranée
- **Pyr** 100 cols en Pyrénées
- **Sav** 100 cols en Savoie-Mt.Blanc

Le format pour les Topo est le suivant :

Topo(nn-pp, nn-pp, ..., nn-pp)

"nn" est le numéro du Topo

"pp" est le numéro de la page de ce Topo qui mentionne le col.

Par exemple, le Col du Mont-Cenis mentionne :

RP(Alp, Arc, Sav) Topo(02-26, 05-34)

Il est sur les RP Alpes, Arc en Cîmes et Savoie-Mt.Blanc, et est cité dans le topo 2, page 26 et le topo 5, page 34.

Merci à Graham Cutting pour les Topo et Dominique Joly pour les RP en collaboration avec Roger Colombo.

Additifs et mises à jour du catalogue

Sur la rubrique "Additifs" du site internet du Club des Cent Cols <http://www.centcols.org/> se trouvent les mises à jours annuelles de ce catalogue.

Sur cette rubrique, vous disposez de deux fichiers :

- Un fichier Excel de mises à jour par type de modification (nouveaux cols, suppressions, changements de noms et de coordonnées, etc).
- Un « additif automatisé » qui vous permet de prendre votre catalogue de l'an dernier et de le mettre à jour automatiquement.

A noter que seuls les membres du Club des Cent Cols ont accès à la rubrique « Additifs »

Géolocalisation des cols du catalogue

La rubrique "Géolocalisation" propose deux méthodes pour aider à repérer rapidement les cols des bases cartographiques ou papier :

- L'utilitaire « ccWay » qui permet de produire des extraits du catalogue en ligne et de les visualiser sur divers logiciels de géolocalisation comme Google Earth, Carto Exploreur, MapSource et autres, et également de les transférer sur son GPS.
- Les « calques » qui permettent d'imprimer des nuages de points représentant les cols sur des feuilles transparentes à superposer aux cartes papier ; vous pouvez ainsi repérer les cols sur les cartes Michelin DEPARTEMENTS (échelle 1/150 000^e uniquement), et les cartes IGN 1:100 000^e « ancienne série »

Les versions précédentes du catalogue comportaient deux fichiers permettant de visualiser tous les cols du catalogues sur Google Earth et sur Carto Exploreur. Avec le lancement de ccWay en mai 2012, ces fichiers ne sont plus fournis « en dur » avec le catalogue.

Pour les produire, veuillez aller sur ccWay (<http://www.centcols.org/util/geo/ccWay/>), identifiez-vous en tant que membre (assurez-vous que votre nom apparaît en (1) ci-dessous). Puis, sélectionnez le pays entier (2), toutes les catégories (3), le format KML (4) et enfin cliquez sur le bouton « Générer / Téléchargez » (5). Pour un fichier Carto Exploreur, choisissez un fichier Carto Exploreur au lieu du fichier KML (4). Merci de lire les pages d'aide qui se trouvent sur ccWay si vous avez des questions sur son utilisation.

The screenshot shows the ccWay web interface with the following elements and annotations:

- 1**: User identification area showing "Jean Biergali (n° 9999). Vous pouvez modifier vos réglages et enregistrer vos cols déjà grimpés".
- 2**: "Sélections géographiques" panel with radio buttons for "Pays entier" (selected), "Région", "Département", "Carte Michelin « Départements »", "Carte IGN 1:100 000", and "Quadrant IGN 1:100 000".
- 3**: "Filtres" panel with checkboxes for "Déjà grimpés" and "A grimper", altitude input fields (0 m to 9999 m), and categories 1-8 (all checked).
- 4**: "Format de sortie" panel with radio buttons for "KML (Google Earth)" (selected), "GPX (universel)", and "Carto Exploreur 3/3D".
- 5**: The "Générer / Téléchargez" button.

Voir en particulier <http://www.centcols.org/aide-ccway-formats> (utilisation avec logiciels de cartographie comme Google Earth ou Carto Exploreur).

L'I.G.N. et ses dépositaires locaux fournissent gracieusement des dépliants qui permettent d'effectuer facilement le repérage. Une reproduction schématique en est présentée dans le fichier "Plan d'assemblage des cartes IGN".

Pour tous renseignements :
Philippe Carrez
assistance@centcols.org

1er mai 2017